

Règles relatives à l'ouverture d'un dossier et au consentement requis selon le type d'interventions effectuées en milieu éducatif (scolaire et préscolaire) par l'ergothérapeute.

Types d'interventions effectuées en milieu éducatif par l'ergothérapeute	Cible	Objectifs	Exemples	Précision/particularité
<b>Interventions populationnelles</b>	Tous les élèves « at large »	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Prévenir et promouvoir la santé</li> <li>-Stimuler le développement [approche de prévention et promotion et de la santé (PPS)] : la progression d'activités s'effectue selon une planification préétablie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Animation d'ateliers d'habiletés motrices fondamentales, dans le cadre de l'application d'un programme gouvernemental.</li> <li>-Promotion de la participation en classe des élèves (pleine conscience) (en collaboration avec psychoéducateur)</li> </ul>	<p>-L'ergothérapeute ne recueille aucune donnée personnelle sur les élèves au préalable, n'évalue aucun élève et ne communique aucun résultat individuel (ce qui n'empêche pas l'enseignant qui est sur place de détecter des défis ou particularités individuelles à la lumière de ses observations et des données qu'il possède sur les élèves).</p>